

Parlement Européen – 15 juin 2011.

Colloque : Les enfants accusés de sorcellerie en Afrique Sub-Saharienne

La protection de l'enfant au Congo, un véritable défi

Il y aurait de nombreuses choses à dire autour de cette problématique « d'enfant dit sorcier ». Je choisirai d'aborder la question en partant de notre réalité de terrain ici en Belgique et en R.D.C.

Depuis quelques années, le secteur de l'aide à la jeunesse de la Communauté française de Belgique s'intéresse de près à cette problématique.

Le secteur de l'aide à la jeunesse qui est composé de différents services publics et privés a comme mission première l'aide à l'enfance en difficulté et il se fait que ces dernières années, plusieurs cas de maltraitance avec comme toile de fond « l'accusation de sorcellerie » ont été signalés en Belgique et suivis par ces différents services dont le conseiller d'aide à la jeunesse.

En tant qu'acteur de terrain en Belgique et en lien avec nos collègues congolais, nous nous sommes particulièrement penchés sur ces « nouvelles formes de maltraitances » pour en déchiffrer les contours et construire des pistes de suivi, voire de solution.

Et c'est en comparant les situations de maltraitances intra et extra familiales dans les 2 pays que nous avons tiré quelques constats et notamment pas mal de similitudes entre les situations de maltraitances, sans nécessairement parler de « sorcellerie ».

Bien souvent, **les situations de maltraitances intra familiales viennent des conséquences d'un processus de stigmatisation d'un des membres de la famille** qui se retrouve petit à petit le responsable – déclaré ou non – de tous les maux et problèmes que vit la famille : le bouc émissaire sensé cristalliser sur lui les frustrations et les souffrances endurées par l'ensemble des membres de la famille.

Le choix, en général inconscient, de qui sera ce bouc émissaire n'est pas anodin. C'est souvent l'enfant qui se distingue des autres pour une raison ou une autre, soit par un comportement soit par une caractéristique visible telle un handicap, celui qui renvoie les questions qui dérangent, celui qui est impatient, celui qui est bien souvent le plus intelligent ou le plus fragile.

Penchons-nous plus précisément sur ce phénomène de stigmatisation qui ne se limite pas seulement à la famille mais se joue aussi en dehors et à un niveau international. A ce propos il suffit d'observer dans les relations d'aide au développement la façon dévalorisante et stigmatisante de l'octroi des financements aux pays les plus fragilisés et dits « sous-développés ».

Ervin Goffman, le sociologue français, a édité un ouvrage très intéressant sur la question du stigmatisme en 1993, aux Editions de Minuit. Il y traitait de la stigmatisation des populations handicapées et son analyse me semble pertinente par rapport à d'autres catégories de populations.

Au sein du réseau international des travailleurs sociaux de rue¹ qui regroupe 42 pays et que j'ai le plaisir de coordonner, un des constats largement observé dans les différents pays tient de **la stigmatisation croissante** des populations les plus jeunes.

On voit trop souvent ces enfants et jeunes en difficultés entrer dans des scénarios pré établis. Ils prennent finalement la place et l'identité que l'opinion publique veut bien leur donner. La place de sorcier, de délinquant ou de toxicomane est souvent plus enviable que pas de place du tout. Ne pas avoir de place dans nos sociétés, c'est ne plus exister.

La stigmatisation est un processus lent et insidieux qui se joue bien souvent à l'insu des acteurs concernés.

C'est un phénomène à travers lequel un individu perd petit à petit son identité sociale réelle au profit d'une identité sociale virtuelle. C'est ce qu'on pense de l'autre, les représentations et préjugés qui priment sur la réalité.

- ↳ **L'expérience du stigmatisé** est lourde de conséquences au sein des familles et dans la vie privée et publique des personnes. Il faut s'imaginer ce que représente le fait d'être soumis quotidiennement à des messages dévalorisants et stigmatisants. A force on finit par y croire.
- Le phénomène part d'une caractéristique généralement objective et réelle telle que le fait d'habiter un quartier défavorisé ou d'avoir un handicap quelconque, pour ensuite en déduire toutes sortes de caractéristiques plus subjectives et bien souvent erronées. (Ex : « S'il habite ce quartier, il aura plus de difficultés à apprendre » « Son handicap physique est le signe qu'il est moins intelligent »).
 - En conséquence de quoi, **la stigmatisation produit** :
 - ✓ Une **dévalorisation** de ses propres capacités et potentialités.
 - ✓ Une **déshumanisation** et l'impression d'une **dangerosité** de la part du stigmatisé. (Ex : « Il y a beaucoup de violences dans ce quartier ... et lui ? » « Un enfant sorcier n'est pas un enfant. Dans le monde invisible il est probablement un démon adulte »). C'est cette déshumanisation qui explique que des voisins en viennent à assassiner un enfant de 8 ans qu'ils connaissent pourtant très bien et depuis longtemps.
 - ✓ Une **intériorisation du stigmat**e et des ses caractéristiques fâcheuses. Et c'est probablement l'aspect le plus inquiétant dans ce phénomène de stigmatisation. Les jeunes de « quartiers difficiles » finiront par accumuler des comportements inciviques et provocateurs. Les enfants dits « sorciers » finissent par dire avec moult détails qu'ils sont bien sorciers et qu'ils ont tués plusieurs personnes.
 - ✓ Un **sentiment de malaise et d'insécurité** constant dans le chef du stigmatisé.

¹ www.travail-de-rue.net

- ✓ Le **sentiment d'être en permanence en représentation**. Le stigmatisé perd son droit à la vie privée.
 - ↳ Généralement pour rendre le stigmaté plus véritable on trouve à l'individu stigmatisé une caractéristique positive. (Ex : « Les jeunes d'origine étrangère sont violents mais tellement accueillants dans leur famille » « Les enfants sorciers sont si habiles de leurs mains »)

Pour les enfants et jeunes se trouvant dans la rue, le phénomène est particulièrement pénible. Ce que vit l'enfant dit « sorcier » à Kinshasa et l'enfant dit « délinquant » dans le Nord, a des fondements similaires au-delà de réalités différentes. Un peuple n'est pas plus maltraitant qu'un autre.

Certes les situations sont spectaculairement différentes du Nord au Sud, mais il y a convergence de situation et de cause. Ce qui est vécu au Nord comme au Sud, constitue bien les 2 faces d'une même médaille, fruit d'une **société déshumanisante** où l'enfant n'est plus le bienvenu.

La stigmatisation a pour conséquence le déplacement de la responsabilité collective des adultes à s'occuper des enfants vers une culpabilisation individuelle ou groupale de ces enfants.

- ↳ L'enjeu d'un accompagnement social et de l'éducation, en général, consiste par un **retour à la réalité et aux identités sociales réelles**.

Mais attention, un accompagnement peut être également stigmatisant s'il se trompe de cible ou de thème. Un accompagnement ou tout autre programme d'action devient vite **une offre d'aide insultante**. Les programmes de prévention ou de développement ont souvent une guerre de retard ou s'inscrivent parfois dans des logiques ne reconnaissant pas à l'individu son rôle de sujet et ses potentialités.

- logique caritative
- logique sécuritaire
- logique de prévention spécialisée avec un thème inadéquat.

Même si ce phénomène se fait à l'insu des acteurs, observons quand même le nombre croissant d'enfants dits « de rue » fuyant certains projets d'hébergement non seulement par goût de liberté mais surtout par stratégie de **se retrouver sa vraie identité**.

« L'enfant dit sorcier »

A Kinshasa, il n'est plus un quartier qui n'a pas son « église de réveil ».

Parfois financées par les lobbies conservateurs et religieux nord-américains, ces églises pentecôtistes consacrent une grande attention à la figure de Satan, aux démons et au combat du bien contre le mal.

C'est au sein de ces églises que la plupart des pasteurs participent à l'accusation de sorcellerie à l'égard d'enfants. Ils proposent en guise de rédemption des séances de prières et

d'exorcismes particulièrement cruelles et payantes. Sans argent, ces enfants sont chassés et parfois assassinés.

Le phénomène est inquiétant et insidieux car il touche de nombreux enfants. Il prend sa source dans une conception culturelle traditionnelle africaine qui attache une importance énorme au monde invisible. Un deuxième monde qui a toujours eu par le passé un rôle de régulation et qui perdure encore dans certains villages. Le sorcier plus souvent appelé « féticheur », un vieux, un sage, parfois apprécié, parfois craint, rarement un enfant dans la tradition africaine, y jouait un rôle de médiateur entre ces deux mondes du visible et de l'invisible. Dans ce cadre, un équilibre existait pour le meilleur et pour le pire. Aujourd'hui, l'opinion publique congolaise dans sa majorité est convaincue que le monde invisible lui est hostile et qu'il regorge de démons en guerre contre les habitants du monde visible. Démons qui prennent la forme d'un enfant pour mieux les tromper.

Cette peur de l'invisible, du sorcier et de l'enfant considéré comme tel traduit une tension entre tradition et modernité, mais il est aussi le signe d'une angoisse profonde des Congolais face à leur « destin ». Congolais qui pensent alors trouver un réconfort et une protection auprès des nouvelles églises fondamentalistes.

Mobilisation des acteurs de terrain

Si un des objectifs du réseau international des travailleurs sociaux de rue vise à la formation des travailleurs de rue et aux échanges de pratique comme c'est le cas ici en comparant les situations, un deuxième objectif vise à trouver des réponses structurelles et durables aux problématiques.

En R.D.C., depuis plusieurs années, une centaine d'associations de terrain et de défense des droits de l'enfant se sont mobilisées en plate-forme (Comité d'appui au travail social de rue en R.D.C. -CATSR) pour plaider en faveur d'un cadre légal de protection de l'enfant. Plate-forme qui est soutenue par Dynamo international.

En Communauté française de Belgique, les acteurs de terrain, l'administration de l'Aide à la jeunesse, le Délégué général aux droits de l'enfant, des universitaires etc., font de même pour renforcer ce plaidoyer et installer un partenariat solidaire et durable.

Cette mobilisation, et celle d'autres acteurs, a donné lieu à la promulgation, **le 10 janvier 2009**, par le Président de la République Démocratique du Congo, Monsieur Joseph Kabila Kabanga de « **la loi portant protection de l'enfant** » qui stipule clairement l'interdiction à accuser un enfant de sorcier (art 160).

Une mobilisation et un partenariat qui se renforce dans le cadre d'un accord intergouvernemental entre la R.D.C. et la Communauté française de Belgique et qui vise le soutien à la mise en œuvre de la loi. Une loi reste un cadre théorique dont les intentions pourraient rester « lettre morte » sans une réelle volonté à la voir appliquer. Notre collaboration aujourd'hui veille à ce que cette loi devienne réalité. Il ne faut pas oublier que la loi concerne plus de 30 millions de congolais, c'est-à-dire plus de 50 % de la population congolaise qui a moins de 18 ans.

Nous le faisons en soutenant nos collègues congolais dans le cadre de la **vulgarisation** de cette loi par le biais d'un spot télévisé et d'une BD traduite dans les 4 langues nationales, et diffusée dans tout le pays.

Demain, le 16 juin 2011, c'est le jour de l'enfant africain, ce sera l'occasion pour nos collègues de diffuser officiellement cette BD.

Le partenariat vise également à **renforcer la société civile et les services publics** qui sont sensés assurer la protection de l'enfant en RDC. Il est essentiel de soutenir l'état dans sa responsabilité de protection de l'enfant.

Par ailleurs le renforcement de la société civile est également important car riche d'un potentiel extraordinaire en RDC. Signalons à ce propos, l'ouverture, cet été, d'une **maison de la laïcité** qui regroupe de nombreuses associations congolaises actives sur le terrain.

Le **travail de prévention et de sensibilisation au sein des quartiers, des villages et des communautés** restent le meilleur moyen d'assurer petit à petit une meilleure protection de l'enfant au Congo et ailleurs. Les associations congolaises de terrain sont bien placées pour ce faire mais il est à déplorer que leur soutien financier est souvent rendu impossible du fait des **exigences excessivement technocratiques** venant des bailleurs de fond. Il serait bon que la commission européenne y réfléchisse et change sa stratégie en la matière.

Une autre piste de renforcement de la protection des enfants dans plusieurs pays et entre autre en RDC serait de créer la fonction **d'Ombudsman des Droits de l'enfant** qui serait dépendant du parlement, pas d'un seul ministère, et qui dès lors aura la fonction d'observer et de dénoncer les atteintes éventuelles aux droits de l'enfant dans le pays.

On dit souvent en Afrique qu'un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle... J'ajouterai dans le même ordre qu'un enfant assassiné est une pépinière qui brûle...

Merci de votre attention.

de Boevé Edwin

Directeur de Dynamo International

Dynamo International ASBL

Rue de l'Etoile 22

1180 Bruxelles

Tél : +32 2 378 44 22

Mail : edwin@travail-de-rue.net

Cpte IBAN : BE65 0682 3748 2396

CATSR et Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK)

10ème rue

Zinnias, n° 482

Commune de Limete

Kinshasa

Tél : + 243(0) 99 99 70 588 - + 243(0) 85 44 29 461 - + 243 (0)81 91 27 476

Mail : travailderuedc@gmail.com

edhomuk@yahoo.fr

Compte CATSR : 1301-05101111-13-01

ProCredit Bank Congo s.a.r.l

Code SWIFT: PRCBCDKI